



Processus de qualification

Recrutement d'agentes et d'agents de recherche et de planification socio-économique (105)

Du 7 au 19 juin 2018

Un processus de qualification est en cours afin de pourvoir des emplois professionnels dans la fonction publique québécoise, et ce, dans plusieurs régions administratives. Plus spécifiquement, au ministère de la Sécurité publique (MSP), au sein du Commissaire à la déontologie policière (COMDP) ainsi qu'à l'Unité permanente anticorruption (UPAC), nous cherchons des :

Inspectrices et inspecteurs des services de police (MSP)

Les inspectrices et inspecteurs des services de police évaluent le fonctionnement des services de police. Il existe deux types d'inspection : l'inspection générale de l'organisation policière et l'inspection de pratiques policières (inspection thématique). Ils agissent à titre de partenaires des services de police. Les inspections et les contrôles qu'ils effectuent ont pour but d'évaluer objectivement les meilleures comme les moins bonnes pratiques. L'objectif ultime est de soutenir les organisations inspectées dans leur développement et dans leurs efforts d'amélioration.

Pour en savoir plus sur le service d'inspection, consultez le lien suivant : www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/quebec/encadrement-police/inspection-services-police.html

Conciliatrices et conciliateurs (COMDP)

À la suite d'une plainte déposée auprès du Commissaire à la déontologie policière, les conciliatrices et les conciliateurs planifient les séances de conciliation entre les parties visées, procèdent à l'analyse des dossiers, déterminent les allégations litigieuses ainsi que le cadre normatif applicable et tiennent des séances de conciliation, sur le territoire qui leur est assigné, en présence des parties de même que des personnes mandatées pour les accompagner.

Enquêtrices et enquêteurs en déontologie policière (COMDP)

Les enquêtrices et les enquêteurs en déontologie policière effectuent, sur le territoire qui leur est assigné, les enquêtes décrétées par le Commissaire à la déontologie policière en vertu de la Loi sur la police, à la suite d'une plainte relative à la conduite d'un policier, d'un constable spécial, d'un contrôleur routier, d'un agent de protection de la faune ou d'un enquêteur de l'Unité permanente anticorruption et du Bureau des enquêtes

indépendantes dans l'exercice de ses fonctions et constituant un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec. À cette fin, ils recueillent et analysent l'ensemble de la preuve pertinente, rencontrent les témoins et rédigent un rapport d'enquête qui est soumis au commissaire.

Enquêtrices et enquêteurs (UPAC)

Les enquêtrices et les enquêteurs doivent détecter et documenter toutes nouvelles formes de corruption, de malversation, de collusion, de fraude ou de trafic d'influence dans l'adjudication, l'obtention ou l'exécution des contrats octroyés dans l'exercice des fonctions d'un organisme ou d'une personne du secteur public. Ils font de même pour tout usage abusif des fonds ou des biens publics ou de cas graves de mauvaise gestion en matière contractuelle dans le secteur public.

Analystes en renseignement (UPAC)

Les analystes en renseignement effectuent des analyses en lien avec les demandes d'entreprises voulant être inscrites au Registre des entreprises autorisées. Plus spécifiquement, ils rédigent des avis pour le commissaire associé aux vérifications qui seront transmis à l'Autorité des marchés financiers. De plus, ils produisent des rapports de vérification et des schémas pour le commissaire associé, leurs supérieurs ainsi que leurs collègues vérificateurs, au besoin.

Vous rêvez d'un emploi qui vous permet d'être au cœur de l'action et de relever de nouveaux défis? Le ministère de la Sécurité publique, le Commissaire à la déontologie policière et l'Unité permanente anticorruption vous en offrent présentement l'occasion.

[Postulez dès maintenant!](#)